

**MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ ET DE L'ACCÈS AUX SOINS
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ**

DATE : 26/06/2025

REFERENCE : MARS N°2025_ 08

OBJET : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA CAMPAGNE D'IMMUNISATION DES NOURISSEMENTS ET NOUVEAU-NÉS CONTRE LES INFECTIONS À VIRUS RESPIRATOIRE SYNCYTIAL (VRS)

Pour action

☒ Établissements médico-sociaux

☒ Établissements hospitaliers

Pour information

☒ DGOS

☒ ARS

☒ SpF

☒ DGCS

☒ ARS de Zone

☒ ANSM

☐ Autre :

Mesdames, Messieurs,

Ce MARS a pour objet de vous présenter les modalités de mise œuvre et le calendrier de la prochaine campagne de prévention visant à l'immunisation des nourrissons et nouveau-nés contre le virus respiratoire syncytial (VRS).

Pour rappel, trois médicaments sont commercialisés et remboursés par l'assurance maladie :

- Un vaccin : ABRYSV0 ;
- Deux anticorps monoclonaux : BEYFORTUS (nirsvimab) et SYNAGIS (palivizumab).

1. Calendrier et populations éligibles à une immunisation contre les infections à VRS pour la saison 2025-2026

1.1 Dates de début de la campagne de vaccination et d'immunisation

Dates de début de la campagne	Territoires concernés
1 ^{er} septembre 2025	France métropolitaine, Réunion, Martinique, Guadeloupe, Saint Martin et Saint Barthélemy
1 ^{er} août 2025	Guyane
1 ^{er} octobre 2025	Mayotte

1.2 Les enfants exposés à leur 1^{ère} saison de circulation du VRS

La vaccination maternelle contre le VRS (ABRYSV0) et l'immunisation du nourrisson par un traitement préventif (BEYFORTUS ou SYNAGIS) sont les deux stratégies possibles de prévention des infections à VRS des nouveau-nés et nourrissons exposés à leur première saison de circulation du VRS. Il appartient aux parents, informés par les professionnels de santé, de décider de la stratégie qui leur convient le mieux, afin de les protéger.

Les professionnels devront veiller à vérifier le statut vaccinal de la mère avant toute immunisation des nouveau-nés ou nourrissons par anticorps monoclonal (BEYFORTUS ou SYNAGIS) afin d'éviter les doubles immunisations.

➤ **Le vaccin ABRYSV0**

Ce vaccin s'adresse aux femmes enceintes entre la 32^{ème} et 36^{ème} semaine d'aménorrhée à compter de la date de début de la campagne (cf. 1.1). L'efficacité d'immunisation de ce vaccin est observée à partir de 2 semaines après l'injection et jusqu'à 6 mois après l'accouchement.

➤ **Les anticorps monoclonaux : BEYFORTUS (nirsévimab) et SYNAGIS (palivizumab)**

L'immunisation par les anticorps monoclonaux (pour les indications respectives, se reporter aux RCP) s'adresse à l'ensemble des enfants connaissant leur **première saison** d'exposition au VRS :

- Pour les enfants à naître à partir de la date de début de la campagne (cf. 1.1), sous réserve que la mère n'ait pas été vaccinée par ABRYSV0 afin d'éviter les doubles immunisations ;
- Pour les enfants nés entre février et août 2025, BEYFORTUS ou SYNAGIS, à titre de rattrapage.

1.3 Les enfants exposés à leur 2^{nde} saison de circulation du VRS et qui demeurent vulnérables

Pour les enfants jusqu'à l'âge de 24 mois qui demeurent vulnérables (cf. [avis HAS](#)) à une infection sévère due au VRS et connaissant leur deuxième saison de circulation du VRS, seuls BEYFORTUS et SYNAGIS sont indiqués (cf. RCP).

BEYFORTUS ne fait pas l'objet d'une prise en charge dans cette indication au moment de la publication de ce MARS. Toutefois, les démarches administratives sont en cours avec le laboratoire pour sa prise en charge pour son indication ré-immunisations contre le VRS des enfants qui demeurent vulnérables à une infection sévère au cours de leur deuxième saison de circulation du VRS. La prise en charge sera effective à la publication de l'arrêté dédié au Journal Officiel.

2. Mise à disposition des médicaments : approvisionnement et prise en charge

SYNAGIS, BEYFORTUS et ABRYSV0 sont disponibles dans les établissements de santé et inscrits sur la liste des spécialités agréées aux collectivités. Seuls BEYFORTUS et ABRYSV0 sont disponibles en ville. La date de prise en charge de ces traitements coïncide avec les calendriers de démarrage de la campagne d'immunisation 2025-2026 conformément au calendrier présenté ci-dessus.

Ces spécialités seront mises à disposition via les circuits classiques d'approvisionnement.

Pour rappel, dans les établissements de santé, les modalités de déclaration des administrations et de remboursement des médicaments BEYFORTUS et SYNAGIS par l'assurance maladie seront détaillées dans une notice ATIH transmise prochainement. Une note d'information est également prévue.

Je vous remercie de votre mobilisation.

Sarah SAUNERON
Directrice Générale de la
Santé par intérim